

1. PRINCIPES GENERAUX

1.1. Définitions

Le classement des joueurs relève de la Commission Nationale de Classement.

Le Classement National est composé des séries Elite, A, B, C et D.

- Les classements concernent les disciplines SH, SD, DH, DD, DX.
- Les classements de doubles sont individuels et non par paires constituées.

1.2. Périodicité

Les classements sont établis au 1^{er} février et en fin de saison. Ils sont mis à jour par les mécanismes définis à l'article 2.3.

Les mises à jour sont publiées par la Commission Nationale pour toutes les séries.

1.3. Terminologie

1.3.1. Chaque série est composée de quatre classements :

- La série Elite comprend les classements Top5, Top10, Top20 et Top50.
- La série A comprend les classements A1, A2, A3 et A4.
- La série B comprend les classements B1, B2, B3 et B4.
- La série C comprend les classements C1, C2, C3 et C4.
- La série D comprend les classements D1, D2, D3 et D4.

1.3.2. Les joueurs n'appartenant à aucune de ces catégories sont NC (non classés).

1.3.3. Le classement national par série est défini par le Classement Permanent par Points.

2. LE CLASSEMENT PERMANENT PAR POINTS

2.1. 2.1 Principes de base

2.1.1. Les classements se fondent sur l'attribution de points en fonction :

- du classement de l'adversaire, en simple,
- en double et mixte, la valeur de l'équipe adverse est calculée selon les principes suivants :
 - La valeur de l'équipe adverse est égale à la moyenne des classements. Une paire A1-A3 est valorisée comme une paire A2; une paire NC-D3 est égale à une paire D4.
 - Quand la moyenne ne tombe pas juste la valeur de l'équipe est égale à la moyenne des 2 classements médians.

Exemples :

-Une paire A1-A2 sera valorisée à $(324+270) / 2$, soient 297 points,

-Une paire D4-B1 sera valorisée 27 points (moyenne entre C3 = 24 points et C2 = 30 points).

2.1.2. Toute victoire (hors tournois BWF) rapporte un nombre de points selon la grille ci-après.

Classement de l'adversaire	Top 5	Top 10	Top 20	Top 50	A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	B4	C1	C2	C3	C4	D1	D2	D3	D4	NC
Points marqués	972	810	648	486	324	270	216	162	108	90	72	54	36	30	24	18	12	10	8	6	4

Les points attribués à un joueur dans le classement permanent par points correspondent à la moyenne des points (total des points divisé par le nombre de matchs) obtenus sur les matches disputés sur les douze derniers mois. (Le classement à fin mars 2007 prendra en compte les résultats de début avril 2006 à fin mars 2007)

Pour une défaite, il n'y a pas de points négatifs, la division par le nombre de matchs joués fait baisser la moyenne.

- 2.1.3. Cas particulier des compétitions BWF
 Tout résultat sur une compétition comptant au classement BWF est comptabilisée comme **un seul** match gagné rapportant le nombre de points BWF obtenus à l'issue de la compétition (indépendamment du nombre de matches réellement joués).
 Ex : une demi-finale sur un Open catégorie A rapporte 1260 points au classement BWF , elle est comptabilisée au CPPP comme un seul match gagné valant 1260 points.

2.2. Calcul des points

- 2.2.1. Pour être représentative, la moyenne des points s'effectue sur un minimum de **12** matches (quelle que soit la discipline).
 Les joueurs ne totalisant suffisamment de matchs verront leur moyenne calculée sur ce nombre minimum.
- 2.2.2. Seules les défaites contre des adversaires de la **série** immédiatement supérieure, de la série du joueur et des séries inférieures sont prises en compte.
- 2.2.3. Les victoires faisant baisser la moyenne ne sont pas prises en compte.
- 2.2.4. Les victoires et les défaites par w.o. ne sont pas prises en compte.
- 2.2.5. Les victoires sur abandon ne sont pas prises en compte.
- 2.2.6. Les défaites par abandon sont prises en compte.

2.3. Changement de classement

- 2.3.1. Le changement de classement aura lieu deux fois par an :
 – au 1^{er} février, et prendra en compte le classement par points arrêté après le 3^{ème} week-end de janvier inclus,
 – et en fin de saison et prendra en compte le classement par points arrêté après le 3^{ème} week-end de juillet.
- 2.3.2. Les changements de classements sont déterminés en fonction de seuils de passage.

Classement	Elite	A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	B4	C1	C2	C3	C4	D1	D2	D3	D4
Seuil de passage	162	135	108	81	54	45	36	27	18	15	12	9	6	5	4	3	2

- 2.3.3. Montées
 Elle sont systématiques jusqu'au classement A1 si la moyenne atteint le seuil de passage.
 Pour les classements de la série **Elite** (Top5,Top10,Top20,Top50), la moyenne doit atteindre le seuil de passage de la série Elite (162) **et** le rang national doit être inférieur ou égal à 50. Le classement à l'intérieur de la série Elite est déterminé en fonction du rang national.

Note : le rang national prend en compte uniquement les joueurs de nationalité française. Pour les joueurs étrangers, le rang national du joueur français immédiatement inférieur au CPPP est pris en compte.

- 2.3.4. Descentes
 – On ne peut descendre que d'un niveau par changement de classement (sauf en série Elite).
 – Sauf demande motivée, on ne peut pas redescendre "Non Classé".
 – Sous réserve des dispositions prévues à l'article 2.4, les descentes sont systématiques si la moyenne du joueur n'atteint pas le seuil de son propre classement, sans prendre en compte les défaites contre les classements supérieurs, ni le nombre de matchs minimum ou, cas des joueurs Elite, si le rang national du joueur est insuffisant pour conserver son classement.
 – Les joueurs inactifs ont par défaut une moyenne de descente de zéro et sont automatiquement descendus d'un classement.
- 2.3.5. Cohérence de classement entre disciplines (simple, double, mixte)
 – Le classement d'un joueur dans une discipline ne peut jamais être inférieur de plus d'une série à son meilleur classement, toutes disciplines confondues. Dans le cas contraire, il sera ramené au même classement dans la série inférieure à son classement dans sa meilleure discipline.

.....
Exemple : un joueur B1 en simple ne pourra pas être inférieur à C1 en double et en mixte (s'il n'a aucun match dans ces disciplines, son classement sera donc C1 par défaut).

- Un joueur NC montant D4 (ou plus) dans n'importe quelle discipline, verra ses classements dans toutes ses disciplines automatiquement alignés sur D4 minimum.

2.4. Évaluation des joueurs affiliés à une fédération étrangère

- 2.4.1. Les joueurs affiliés à une fédération étrangère participant à des tournois homologués par la FFBA se voient attribuer automatiquement le classement suivant :
- Classement du meilleur joueur battu lors du tournoi, si le joueur a gagné au moins un match dans le tableau.
 - Classement directement inférieur à celui du plus faible joueur rencontré, si le joueur a perdu tous ses matches dans le tableau.

3. DEMANDES DE CLASSEMENT OU DE RECLASSEMENT

- 3.1.1. Sauf demande expresse de reclassement, les joueurs ayant déjà été classés et non licenciés depuis une ou plusieurs saisons se verront attribuer leur classement en cours dans la base du logiciel de classement.
- 3.1.2. Les étrangers non licenciés à la FFBA la saison précédente devront effectuer une demande de classement.
- 3.1.3. Toute demande de classement ou de reclassement doit être établie sur l'imprimé prévu à cet effet et émaner :
- du Président du club à destination du responsable de la Ligue;
 - du responsable classement de la ligue à destination du responsable de la Commission Nationale de Classement.
- 3.1.4. Si la demande est de l'initiative du responsable classement de la Ligue, celui-ci doit en aviser le club du joueur concerné.
- 3.1.5. La Commission Nationale de Classement se réserve le droit de changer le classement des joueurs Elite et A en cours de saison, et accorde cette délégation aux ligues pour les classements B, C et D (sauf B montant A).

4. COMPETITIONS PRISES EN COMPTE

- 4.1.1. Les compétitions prises en compte pour le classement sont :
- les compétitions fédérales (nationales, régionales et départementales),
 - les tournois homologués,
 - les compétitions internationales comptant pour le classement BWF (voir méthode de prise en compte en 2.1).

5. DOMAINES DE COMPETENCE

5.1. La Commission Nationale de Classement

- 5.1.1. Elle est compétente pour toutes les questions relatives au classement des joueurs.
- 5.1.2. Elle est responsable, conjointement avec la Commission Informatique, de la saisie informatique des résultats.
- 5.1.3. Elle valide les changements de classements des joueurs Elite et A et les montées en A.
- 5.1.4. Elle se réserve le droit de modifier le classement des joueurs étrangers en fonction du classement mondial, européen ou national de leur propre pays.

5.2. Les Ligues

- 5.2.1. Elles saisissent les résultats de **TOUTES** les compétitions homologuées organisées sur leur territoire géographique qui ne sont pas gérées informatiquement.
- 5.2.2. Elles valident les changements de classement des joueurs B, C, D et NC (sauf B montant A).

5.3. Les responsables classement des ligues

- 5.3.1. Ils gèrent et transmettent les demandes de classement ou reclassement de leur région à la Commission Nationale Classement.

5.4. Les organisateurs de compétitions

- 5.4.1. Ils doivent transmettre les résultats à la FFBA et à leur ligue dans les 5 jours qui suivent la compétition pour les tournois, 15 jours pour les interclubs régionaux ou départementaux.

6. ANNEXE

- Formulaire de demande de classement/reclassement
-